

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	Délibération n° 2023-02-02
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER	
Canton d'OUTREAU	Objet de la Délibération :
Commune d'Hesdin l'Abbé	Subvention aux associations 2023
	Séance du 12 avril 2023

Date de la convocation : 07/04/2023	Nombre de conseillers en exercice : 19	Quorum : 10
Date d'affichage : 13/04/2023	Présents : 14	Représentés : 1 Votants : 15

L'An deux mil vingt-trois, le douze avril à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mmes Michelle VACHE (pouvoir à M. MALLEVAEY) et Marie-France DIDRY, absentes excusées, M. Pierre BACQUET, absent excusé, Mmes Clémence HAMELLE et Bélynda FOURNIER, absentes

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2023 :

- Arabesque	:	600,00 €
- Ecole Primaire (voyage fin d'année)	:	800,00 €
- UNACITA d'Hesdin l'Abbé	:	200,00 €
- Club des Aînés	:	500,00 €
- USHL Football	:	3 200,00 €
- C.C.A.S. d'Hesdin l'Abbé	:	20 000,00 €
- Loisirs Danses	:	400,00 €
- AS2H (Basket)	:	700,00 €
- Restaurants du Cœur Côte d'Opale	:	100,00 €
- Vie Libre (section Vallée de la Liane)	:	100,00 €

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

#signature#